

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Gendarmerie de l'air

**Décision n° 2654 du 19 avril 2017 portant promotion de sous-officiers de gendarmerie
du cadre général de la gendarmerie de l'air**

NOR : INTJ1709450S

Le commandant de la gendarmerie de l'air,

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale ;

Vu la décision n° 7911 du 1^{er} décembre 2016 (NOR : INTJ1630407S),

Décide :

Article 1^{er}

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} mai 2017 :

Pommé Daniel NIGEND : 114 939 NLS : 5 218 482

Poidevin Bruno NIGEND : 113 670 NLS : 5 218 274

Paquier Frédéric NIGEND : 124 308 NLS : 5 243 274

Fera Thierry NIGEND : 128 786 NLS : 5 282 438

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 19 avril 2017.

Le colonel,
commandant la gendarmerie de l'air,
P. GUICHARD